L'ABEILLE.

FAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

PRIX D'ABONNEMENT.....de la ville.....$12 | payable d'avance
De.....poste.....$10 | De.....poste.....$10

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 23 MARS 1842.

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS:
HENRY CLAY.
POUR VICE-PRESIDENT:
WINFIELD SCOTT.
POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.
POUR MAIRE:
WILLIAM FRERET.

LA MANIE DES LOIS.

Depuis quelque temps on voit se développer avec une effrayante rapidité, la manie de tout réglementer: la manie des lois.

Dernièrement on a proposé sérieusement au sénat de décréter qu'à l'avenir on ne pourrait prendre son siége législatif si l'on n'était vêtu chaussé et couvert, de la tête aux pieds, des produits de l'industrie Louisianaise; on a encore demandé qu'il fut passé une loi déterminant la manière de vendre le coton sur place et accordant, aux planteurs un droit que, non seulement ils n'ont jamais cessé d'avoir, mais encore qu'aucune puissance humaine ne peut leur ôter. Maintenant on parle d'une autre projet législatif limitant les profits des actionnaires des Banques relativement à la position des directeurs et présidens.

Tout cela ne mérite pas l'honneur d'une discussion, ni même d'une critique sérieuse. Cette manie malheureuse ne peut être considérée que comme une des infirmités morales que produit une sur excitation nerveuse et qui s'évanouissent dès que le corps reprend son état normal. Il n'y a donc point de quoi s'effrayer: cependant il ne faudrait pas se surprise si l'on venait proposer quelques douzaines de bills ayant pour but de déterminer le heure du lever et du coucher de chaque citoyen et dans toute sorte de chaque moyenne, le genre d'affaires auquel chacun doit se livrer sous peine d'amende et de prison, la manière de se vêtir, de marcher, de dîner, &c., &c. En procédant de connu à l'inconnu il faut avouer que tout cela est parfaitement dans l'ordre des choses possibles.

On sait que les individus piqués de la cucaracha sont pris d'une si terrible envie de parler qu'aucune puissance humaine ne peut les empêcher de le satisfaire tant que dure l'effet de la piqûre. La manie des lois, sur tout et à propos de tout, dit une cause analogue, puis qu'elle est également irrésistible et tant aussi peu raisonnée. Il reste seulement à connaître le malin insecte qui nous produit ce merveilleux effet.

THEATRE ITALIEN.
BEATRICE DI TENDA.

Lorsque *Biatrice di Tenda* fut sa première fois à la Salle St-Charles, un critique dont l'opinion nous paraît d'ailleurs fort respectable en matière musicale, s'imagina d'affirmer que cet opéra était sorti de la plume, du moins l'un des premiers qu'eut trouvé Bellini et qu'on s'en aperçevait de reste à la pauvreté de l'harmonie, à la pauvreté de l'*orchestration*. Il était sans doute par pure plaisanterie que notre critique portait ainsi: car assurément s'il eut consulté ses souvenirs, s'il eut ouvert les oreilles, il n'aurait pas cédé d'un seul coup une erreur de date et de sa sorte hérésie musicale. *Beatrice* n'est ni le premier ni le second, il même le troisième opéra de Bellini: c'est tout bonnement l'avant-dernier des neuf qu'il laissera par ce maëstro, mort au moment où s'ouvraient pour lui de si belles destinées. *Beatrice* fut créé à Venise, conséquemment de 1838, c'est-à-dire un peu plus d'un an après la *Norma* et quelques mois à peine avant les *Puritains*. Voilà des dates bien positives bien vérité; mais ce qui ne l'est pas moins pour le critique, c'est le succès que *Beatrice* obtint alors: succès qui le justifie, pleinement par les beautés de premier ordre qui s'y trouvent. Notre confrère n'a pas entendu le final du premier acte, le quel pourtant, les chœurs, et tant de passages entiers du travail de l'*instrumentation* vient fort bien à la mélodie? *Beatrice* marque sous ce rapport une phase notable de la transformation qui s'opéra les dernières années de la manière de Bellini: nous nous expliquons avec cette netteté, c'est que nous nous exprimons avec cette humilité, de l'opinion exprimée par des musiciens d'un grande science et d'une. Nous n'aurions pas, on le croira sans peine, osé nous hasarder tout seul à cette redoutable critique musical auquel nous nous soumettons à la révision d'un arrêt trop sévère. Ce n'est pas que nous doutions d'avoir le public qui applaudit, et dont les applaudissements savent très bien s'adresser aux parties supérieures de l'œuvre de Bellini; le public pourtant est quelquefois un juge qu'il ne faut pas récuser.

Nous n'avons pas besoin de redire à nos lecteurs avec quelle perfection *Beatrice* est rendue par les artistes italiens; ils savent déjà combien l'exécution des chœurs est tout-à-la fois ferme et nuancée: on leur a raconté quel charme M. Perozzi donne au rôle d'Orsomello, quelle énergie mêlée de tendresse Mme Rossi donne au caractère de Beatrice, enfin combien M. Salvatory se montre grand acteur et grand chanteur dans le personnage de Felipo. La représentation de lundi soir a été digne des précédentes. Cependant Mme. Rossi semblait un peu fatiguée et M. Salvatory n'était pas entièrement remis de son indisposition. Mais ce double inconvient n'était sensible que pour ceux qui suivent avec soin les deux artistes. Ils n'en ont pas moins été fort beaux l'un et l'autre. Qu'importe la lassitude à la première, il souffrance au second? Mme Rossi n'a pas été moins passionnée, moins entraînante que si le repos lui eut rendu toutes ses forces: elle a vaillamment attaqué cette triomphante cadence qui n'appartient qu'à elle; sa voix a dominé, comme d'ordinaire, les accords puissants de l'orchestre et des chœurs; enfin elle a donné avec la plus irréprochable pureté ce ré d'un haut que fait éclater de si frénétiques transports. Puisque nous en sommes sur ce point, que Mme Rossi nous permette une observation: après cette note si hardiment jetée si vigoureusement tenue, ne laisse-t-elle pas descendre sa voix avec trop de rapidité? Cette chute un peu brusque ne nuit-elle pas à l'effet de cette belle note qui jaillit vers le ciel comme une fusée étincelante? La pause d'or des fusées retombe lentement vers la terre: une conclusion plus lente, plus ferme, plus mesurée ne nous serait-elle pas encore l'écho de ce triple acclamation?

Nous sommes tentée de le croire, mais Mme Rossi, mieux que tout autre, pourra apprécier la valeur de cette remarque que nous lui soumettons en toute sincérité.

M. Salvatory n'a pas été moins ardent que Mme Rossi dans tout le cours de l'opéra, et son triomphe comme toujours, a été la cavatine du second acte où il a déployait avec tant de bonheur la méthode large et pure, le goût parfait et le profond sentiment musical du chanteur. Malgré la souffrance visible qu'il éprouvait, il a donné à la reprise de cette cavatine une vivacité si entraînante, un éclat si splendide que les transports les plus vifs ont éclaté dans toute la salle. Un morceau de cette taille, ainsi chanté, suffirait à rendre une soirée excellente; celle de lundi, qui comptait encore autre chose, doit donc être notée parmi les meilleures.

La musique ne doit pas nous faire oublier la danse: le succès de Don José Grandé et de Doña Jesus Perez, celui de cette dernière surtout, va chaque soir croissant. On leur fait répéter tous leurs pas; pour les récompenser, on les accable tous les deux de bravos, et l'on envie des fleurs à Doña Perez.

COUR CRIMINELLE.
Séance d'hier.

Le manque d'espace nous oblige à supprimer le détail des débats dans l'affaire de Madelent Maxeadel, accusée d'avoir recélé des objets volés le 10 de janvier dernier à Mme. Ve. Bonnivier. Ce n'est d'ailleurs qu'à 9 heures du soir que la Cour s'est ajournée. Le jury n'a pas pu s'accorder.

Nous reviendrons sur cette affaire en temps utile.

INCENDIE.—La nuit dernière le feu a pris dans une boutique de cherpentier, Cité entre Bienville et Iberville, de là il s'est communiqué à la maison d'un boulanger; les flammes s'étendant alors de l'autre côté de la rue, trois autres maisons en bois ont été détruites. Les pompes ont arrêté là les progrès de l'incendie.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.
CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Mardi, 22 mars 1842.

La Chambre poursuit la discussion du bill amendant l'acte qui accorde à MM. Carpentier, Forshey et Tessonneau une compensation pour leurs travaux de géologie. Le bill fut d'abord adopté en comité général par la Chambre. Les voix se divisant ainsi: ouï, 27; non: 8.

M. Boudequin introduit une résolution à l'effet de prier la Chambre d'accepter un portrait du général Thomas et de le placer, avec la permission de ce dernier, dans la salle où il est suspendu. Cette salle est celle où la Cour d'Appel, avec la présence du jury, entend les témoignages de parties et de la défense, et où les avocats font valoir leurs moyens. Le général Thomas a rendu de grands services à la Louisiane, il a été l'un de ses plus fermes défenseurs, il a été l'un de ses plus fermes défenseurs, il a été l'un de ses plus fermes défenseurs